



COMPTE RENDU N°119 REUNION DU CABINET DU 7 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt sept mars à douze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ..

Les conseillers **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective, **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières et **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques, absents de Brazzaville, n'ont pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour initial de la réunion a été amendé, de sorte à permettre au plus grand nombre des conseillers du RPPR de participer au traitement de certains points qui ont été reportés à la prochaine réunion.

Ainsi, les points ci -après ont été retenus à l'ordre du jour de la réunion de ce 7 mars 2025.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 26 février 2025.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 février 2025.
3. Point des décisions du cabinet, partiellement exécutées.
4. Divers.



1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 26 février 2025.

Des amendements de forme ont été apportés au compte rendu de la réunion du 26 février 2025. Il a été adopté. Il sera affiché sur le site web du RPPR et archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 février 2025.

Le point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 26 février 2025 a été fait par le directeur du cabinet ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du cabinet du 26 février 2025.

A.1 Rédiger la «Note sur le regroupement des investissements contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours ».

A.2. Réécrire le résumé analytique du programme économique et financier 2019-2022.

A.3. S'assurer que tous les programmes ou projets, de la loi de finances 2024, dont l'inscription budgétaire est égale ou supérieure à un (1) milliard de FCFA, sont pris en compte dans la sélection faite par le directeur du cabinet.

A.4. Organiser une réunion pour la correction du rapport d'évaluation 2023, sur la base des imperfections révélées à la lecture par du rapport chacun.

A.5. Proposer un projet de plan détaillé du rapport sur la mise en oeuvre à mi-parcours du PND 2022-2026.

A.6. Proposer également un projet de plan détaillé du rapport sur les projets inachevés à travers le pays.



B. Exécution au 7 mars 2025, des décisions issues de la réunion du 26 février 2025.

B.1. La rédaction de la "Note sur le regroupement des différents investissements, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, se poursuit. Elle sera soumise à l'examen du cabinet au cours de l'une des réunions à venir.

B.2. Le résumé analytique du programme économique et financier 2019-2022 a été réécrit. Il était programmé pour examen à la faveur de la réunion de ce 7 mars 2025. Il a été reporté à la prochaine réunion.

B.3. La vérification des programmes et projets de la loi de finances 2024, dont l'inscription budgétaire est égale ou supérieure à un (1) milliard FCFA, a été faite. Elle confirme le nombre des 62 projets sélectionnés.

B.4. La réunion relative à la relecture du rapport d'évaluation, 2023 a été tenue. Un compte rendu en a été fait au RPPR.

B.5. Le projet du plan détaillé du rapport de l'évaluation à mi-parcours, du PND 2022-2026 est en cours d'élaboration. Son examen sera programmé ultérieurement.

B.6. Le projet du plan détaillé du rapport sur les projets inachevés à travers le pays est, lui aussi, en cours d'élaboration.

3. Point des décisions du cabinet partiellement exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a procédé à la présentation du point des décisions du cabinet partiellement exécutées, comme suit.

A. Rappel des décisions.

A.1. Poursuivre la rédaction des résumés analytiques des plans et programmes de 1960 à nos jours.



A.2. Poursuivre la recherche la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur des réunions du cabinet.

A.3. Poursuivre le recensement des projets publics d'investissement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours et les classer selon leur nature et leur statut.

A.4. Poursuivre l'affinement de la méthodologie de recensement des projets de développement contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours en vue d'en soumettre la première version à la prochaine réunion du cabinet.

B. Exécution des décisions, au 7 mars 2025

B.1. La rédaction des résumés analytiques des plans et programmes de 1960 à nos jours se poursuit Les résumés analytiques du programme économique et financier du Congo 2019-2020 et du mémorandum des politiques économiques et financières du Congo (octobre 2004 septembre 2007), sont inscrits pour examen à l'ordre du jour de la réunion de ce 7 mars 2025.

B.2. La recherche de la documentation sur le suivi-évaluation à travers le monde se poursuit.

L'examen d'une note de lecture du " Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation accès sur les résultats du développement" est à l'ordre du jour de la réunion de ce 7 mars 2025. il a été reporté à la prochaine réunion pour permettre à un plus grand nombre de participant à la réunion d'y contribuer.

B.3. La poursuite du recensement des projets publics d'investissement, contenus dans les lois de finances de 1960 à nos jours, attend d'être entreprise dès l'adoption de la méthodologie pour sa conduite.

B.4. La méthodologie de recensement, affinée conformément aux instructions du RPPR, est en cours d'élaboration.Elle sera programmée pour examen à l'une des réunions du cabinet à venir.



4. Divers .

Au titre des divers, le RPPR a donné une instruction et des orientations.

a) **De l'instruction.** Le RPPR a demandé de poursuivre la relecture du rapport d'évaluation 2023, notamment celle des tableaux afin de déceler toutes les incorrections qui subsisteraient.

b) **Des orientations:** Le RPPR a fait observer que les chargés d'études ne sont pas suffisamment mis à contribution dans le travail effectué au cabinet et qu'il convenait de leur donner des indications précises sur des tâches à exécuter.

Il a prescrit qu'il leur soit confié la tâche de suivre le fonctionnement du site web et de proposer des points de mise à jour ou, le cas échéant des corrections à apporter. Il est par exemple question de modifier la composition de la Task-Force, à l'aune du dernier remaniement de l'équipe gouvernementale.

Le RPPR a instruit de maintenir en vigueur les modalités de rémunération des collaborateurs de l'ancien Secrétaire permanent de la Task-Force jusqu'à leur départ dans les locaux de travail qui leur ont été affectés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour , le RPPR a levé la séance à 13heures 50.

Adopté le 7 mars 2025

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

